



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 4 MAI 2017

Ordre du jour :

1. Cahiers de consignes des gardiens-concierges et des agents de restauration
2. Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Cambolles-Bains et de la DDFiP
3. Questions diverses : Parkings de Pau Orléans et Monpezat , Point sur la situation de la Trésorerie de Lescar

► CAHIERS DE CONSIGNES DES GARDIENS-CONCIERGES ET DES AGENTS DE RESTAURATION

La circulaire relative aux conditions d'emploi des Agents Techniques des finances publiques (gardien-concierge, veilleur de nuit, agent des services communs, conducteur de véhicule, assistant-géomètre cadastre, agent d'entretien et agent de restauration) a été publiée sur Ulysse en octobre 2016.

Cette circulaire définit un cadre réglementaire plus précis qui peut nous aider à protéger les agents techniques de la DGFIP et l'exercice de leurs missions. Elle débouche ainsi dans les départements sur l'élaboration de cahiers de consignes individuels prenant en compte les besoins locaux tout en respectant les activités spécifiques de chaque métier.

La direction locale a donc présenté à ce CTL les cahiers de consignes concernant les gardiens-concierges (site de Pau DDFiP, Pau Orléans, Bayonne Vauban et HDF de Biarritz) et des agents de restauration (2 sur le site d'Oloron, 1 sur HDF de Biarritz).

Il est noté que la Direction avait par erreur établi un cahier de consigne pour l'agente de restauration de Bayonne. En effet, celle-ci a la statut de personnel Berkani et non d'agente technique.

Les élus CGT ont demandé que soit abordée au prochain CTL la situation des agents Berkani (contrats, temps de travail, fonctions) qui ne doivent pas être laissés pour compte.

Les cahiers de consignes des gardiens-concierges n'appelaient pas d'observations particulières dès lors qu'ils avaient été discutés avec les intéressés. Il a seulement été souligné le choix de certains gardiens d'utiliser le téléphone personnel plutôt qu'un téléphone professionnel.

Les élus CGT ont également demandé les modalités de remplacement en cas de congés/absences en raison des caractéristiques particulières du poste (habilitation électrique, sécurité (accès aux locaux), confidentialité...).

La Direction a indiqué que chaque gardien-concierge trouvait son propre remplaçant. Toutefois, en cas de difficultés, la Direction s'occupait du recrutement.

S'agissant des agents de restauration, les élus CGT ont demandé que tous les personnels soient équipés de matériel de protection adéquat (blouse, charlotte, gants...) et de poste informatique dédié leur permettant d'accéder aux informations dématérialisées et à leur boîte mail.

Ces demandes ont été validées par le Directeur.

Quelques erreurs de forme ont également été soulevées et doivent être corrigées.

Une version modifiée sera transmise aux élus avant signature par les intéressés.

Sous réserve de l'intégration des observations formulées par nos soins, que la Direction a accepté de prendre en compte, les élus CGT ont émis un vote favorable.

► MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE

À LA DDFiP

Du jour au lendemain, la direction a fermé ses portes entre 12h50 et 14h00 prétendument pour des raisons de sécurité alors qu'un CTL s'était réuni l'avant-veille sans que le sujet soit abordé et que ni le CHSCT, ni la déléguée départementale à la

sécurité, ni les agents du poste n'avaient été consultés.

Pendant cette plage de fermeture, l'agente d'accueil a été sommée de porter main-forte aux agents du courrier... qui n'avaient rien demandé...

Cette fermeture n'aurait aucun rapport avec l'appel de note de l'agente d'accueil et les échanges tendues avec sa chef de service.

La Direction affirme que non et avance une panne de l'alarme et le fait qu'entre 12h50 et 14h00 il n'y a personne devant les moniteurs des caméras pour porter secours à l'agente d'accueil en cas de problèmes. Une alarme qu'on laisse en panne alors qu'on nous présente l'impérieuse nécessité de fermer en raison du plan « Vigipirate ». Explication pour le moins fumeuse et manque de sérieux évident !

En cas de formation ou réunion débutant à 13h30, un agent de la formation professionnelle ou du courrier viendra ouvrir la porte... alors que l'agente d'accueil sera au courrier...

La Direction en a profité pour annoncer qu'elle fermerait également le jeudi matin l'accueil des particuliers, pour privilégier l'accueil des institutionnels, et notamment des régisseurs de la trésorerie de Lescar, ce qui, de son point de vue, devrait soulager cette trésorerie.

Il s'agirait d'une mesure temporaire.

Les élus CGT ont soulevé la problématique de la sécurité des transports de fonds effectués par les régisseurs qui vont devoir se présenter à la DDFiP sur une demi-journée bien identifiée, avec des problèmes évidents de stationnement. Ils ont également souligné le problème du rallongement très sensible des temps de trajet pour beaucoup de régisseurs qui préféreront probablement continuer à se rendre à Lescar.

De plus, sachant que le nouveau trésorier de Lescar sera issu de la filière fiscale et devra à ce titre suivre tous les stages nécessaires à la prise de son poste et que le poste a vu partir des agents confirmés et est

en sous-effectif, la fermeture temporaire pourrait bien devenir permanente.

M. POULAIN a indiqué que, pour le moment, il s'agissait d'une piste de soutien à la trésorerie de Lescar. Ni la trésorerie, ni les régisseurs n'ont encore été contactés. Un nouveau point sera fait sur le sujet à la rentrée

Il a toutefois été demandé aux élus en CTL de voter sur ces fermetures.

Les organisations syndicales ont voté unanimement CONTRE. Ce point devra donc être représenté à un prochain CTL.

À LA TRÉSORERIE DE CAMBO-LES-BAINS

Les agents de la trésorerie ont unanimement demandé la réduction des horaires d'ouverture de 26h30 à 16h00. En effet, un agent est en arrêt de travail, un autre part à la retraite avec l'incertitude de son remplacement, un troisième est à temps partiel et le chef de poste, issu de la filière fiscale, est en période de formation.

Nous avons refusé de voter dès lors que la situation s'impose aux agents qui payent les conséquences de la politique de suppression des postes de fonctionnaires. De plus, ces fermetures n'apporteront jamais de solutions durables dès lors que le manque de moyens perdure.

► QUESTIONS DIVERSES

1) **Point sur la trésorerie de Lescar**

Les élus CGT ont souhaité mettre ce point à l'ordre du jour du CTL pour transmettre à M. NESAI l'inquiétude des agents sur leur devenir et celui de leurs missions. Recevant des informations parfois contradictoires en provenance des services de la Direction, ils souhaitent sa venue dans le poste pour clarifier leur situation. Celui-ci a accepté de s'y rendre prochainement.

Pour la CGT, sans être inutile dans sa tentative de recréer un lien positif entre les agents du poste, la Médiation Sociale qui est intervenue sur place n'apporte en réalité aucune solution impérative pour améliorer le

fonctionnement de la trésorerie et les conditions de travail des personnels.

La CGT le répète : il faut remettre à Lescar les emplois gelés puis supprimés aveuglément. Il faut également compenser un récent départ à la retraite.

2) Parkings Orléans et Monpezat : 94 places pour 145 voitures + le centre de contacts...

Rien de vraiment nouveau sous le soleil. Un groupe de travail a essayé de dégager des règles claires pour l'attribution des places, mais la direction semble vouloir multiplier les exceptions qui risquent pourtant de créer des tensions inutiles.

De plus, le fait que la Direction prenne en charge l'abonnement de places payantes sur le nouveau parking de Verdun reste hypothétique.

Les élus CGT sont favorables :

- à un réel état des lieux des besoins et la prise en charge totale ou partielle des abonnements de parking sur Verdun pour les agents qui ne pourront pas bénéficier de

places gratuites à Orléans et Monpezat et habiteraient à plus de 1.000 m du lieu de travail ;

- à une priorité pour les personnes handicapées,

- à une étude au cas par cas pour les personnes pouvant présenter des problèmes temporaires de mobilité.

Dans le cadre professionnel, le principe de la gratuité du stationnement pour les utilisateurs réguliers de leur véhicule reste l'objectif premier de la CGT !



Le CTL ayant été interrompu à deux reprises pour des alertes incendie (fuites de gaz place d'Espagne), la séance a été écourtée. M NESAS a brièvement confirmé que des agents de catégorie C devraient obtenir le Département en primo affectation à la sortie d'école afin de pourvoir les emplois du futur Centre de Contact de Pau.

Les autres questions diverses qui devaient être abordées ont été reportées à la prochaine réunion.

